



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 11 avril 2023

### AGRICULTURE

#### Politique agricole commune : ouverture de la télédéclaration 2023

La télédéclaration des demandes d'aides de la politique agricole commune (PAC) au titre de la campagne 2023 est ouverte depuis le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023.

Cette télédéclaration, qui prend la forme d'un dossier de demande PAC, concerne les aides découplées, les aides couplées végétales, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), les aides en faveur de l'agriculture biologique (AB), les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), l'aide à l'assurance récolte, ainsi que les aides bovines dont la télédéclaration est possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les demandes d'aides sont à déposer exclusivement par Internet sur le site : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) (**date limite fixée au lundi 15 mai 2023**).

Cette démarche, parfaitement sécurisée, permet à chaque déclarant de visualiser au préalable ses parcelles de manière très précise et, si nécessaire, de transmettre directement des pièces justificatives. Télépac comporte également des menus interactifs et un outil d'alerte à chaque étape, afin d'éviter toute erreur de déclaration.

Comme chaque année, pour toutes les questions liées à la télédéclaration, un accompagnement spécifique est prévu pour les déclarants qui le souhaitent : **un numéro vert est à leur disposition au 0800 221 371**.

Un accompagnement supplémentaire peut être au besoin apporté par des structures conventionnées, tels que les organismes de service. Pour en connaître la liste, les exploitants sont invités à se rapprocher de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault.

**DDTM de l'Hérault :**  
Bâtiment Ozone  
181 place Ernest Granier  
CS 60556  
34064 Montpellier cedex 02  
**Tel : 04 34 46 60 34**  
**[ddtm-pac@herault.gouv.fr](mailto:ddtm-pac@herault.gouv.fr)**

**Cabinet du préfet**  
Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2